



COMPTE RENDU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 16/12/2024

Membres présents à la séance :

Représentants des résidents :

Madame Lefaucheur Georgette

Représentants des familles :

Madame Linard Marie Rose

Madame Dubois Martine

Madame Laroche Jacqueline

Représentants du Personnel :

Madame Delage Maeva

Représentant du Conseil de Surveillance :

Madame Huchet Annick

Personnes excusés :

Madame L'Official Catherine

Monsieur Lagrandanne Jérôme, responsable du service financier

Madame Clara Cissou Diététicienne

Madame Magne, présidente CVS

Personnes assistant à la séance :

Monsieur Bouchard Raphaël, Directeur délégué de l'établissement

Monsieur Delotte Fabien, responsable des affaires générales, service social

Madame Boutinaud Sandrine, cadre supérieur de santé Pole médico-social

Madame Venteau Fabienne, cadre de santé Ehpad Nord

Madame Guichard Josette, cadre de santé Ehpad Sud

Madame Lacorre Nathalie, cadre de santé USLD

Madame Quincampoix Marie Ange, responsable des services économiques

Madame Prandi Sandrine, responsable qualité et relations avec les usagers

Madame Leduc Pauline, assistante sociale.

Madame Stadelmann Séverine, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Madame Peireira Sabrina, coordinatrice animation

Monsieur Berry Jean résident ehpad,

Madame Lucas résidente ehpad

Monsieur Crozetiere Frédéric Responsable des cuisines

Madame Baptiste Aurélie Diététicienne

Ordre du jour

Monsieur Bouchard ouvre la séance à 15h00.

Les travaux sur le bâtiment de L'éhpad Nord

Madame Quincampoix indique qu'une nouvelle déclaration de sinistre est ouverte, un expert nommé le 04/12 doit rendre un rapport écrit.

Concernant les travaux de Septembre 2024, n'ayant pas été réalisés dans les règles ils ont engendré des infiltrations sur les toits.

Les faux plafonds doivent être changés, les salles à manger déshumidifiées (un déshumidificateur sera déplacé dans toutes les pièces au fur et à mesure).

A ce jour 80 % des travaux ont pu être réalisés et pris en charge par les assurances mais les 20 % restants (fissures) seront à la charge de l'établissement car l'assurance décennale a pris fin en Juin 2024. (Un devis est en cours avec l'entreprise SMAC).

Concernant les ascenseurs, la société OTIS a récemment changé des pièces mais rencontre des difficultés avec leurs techniciens car peu nombreux ou en cours de formation. Il est vrai que le délai de 4 heures pour une intervention n'est jamais respecté mais à ce jour l'ascenseur fonctionne.

Madame Le faucheur questionne sur le lave-vaisselle du service UHV qui est en panne. Le service technique ne pouvant le réparer, il lui est indiqué qu'un prestataire est sollicité et devrait intervenir prochainement.

Madame Quincampoix souligne que dans le cadre du plan d'équipement, les équipes doivent faire remonter leurs besoins auprès de leurs cadres

Comment favoriser la convivialité sur les temps de repas ?

Madame Lucas s'exprime sur la bonne qualité des repas mais déplore que le temps qui leur est imparti pour le prendre reste beaucoup trop court. Monsieur Berry confirme ces dires rajoutant que selon les agents le temps du repas du soir peut être de seulement 10 minutes et stipule que certains agents prennent parfois leur pause de 12h à 12h15 retardant ainsi le début de service. Un rappel sur les horaires de pause sera fait par Madame Venteau

Les recommandations des diététiciennes pour le temps de repas sont de 1 heure mais les capacités de mastication et de praxie ne sont pas les mêmes pour tous.

Le fonctionnement démontre que les services sont interdépendants :

Les charriots arrivent à 10h45 pour être mis en chauffe et prêts pour 12h.

Madame Venteau explique que les équipes se divisent pour porter les plateaux de ceux qui mangent en chambre (environ 4 personnes), servir les 20 résidents en salle et assurer la prise des repas de ceux qui doivent être aidés.

A 13 h les plateaux et charriots doivent être ramenés aux cuisines et disponibles à être réutilisés pour le service du soir dès 14h.

Monsieur Crozetiere rajoute qu'ils sont impactés par 4 arrêts maladies au service des cuisines et que le rythme de travail est difficile à maintenir, il propose cependant de décaler le retour des charriots à 13h15.

Est également proposé de sortir les fromages et desserts pour les stocker dans les réfrigérateurs des offices permettant ainsi de vider les charriots et les redescendre avant la fin du repas.

Madame Venteau va demander aux équipes de tester ces 2 possibilités.

Concernant l'Ehpad Sud, Madame Delage précise que le repas est servi à 12h et les desserts à partir de 13h. Madame Lacorre indique respecter les mêmes horaires en USLD, elle signale cependant que le sens de service alterne pour que ce ne soit pas toujours les mêmes servis en premiers.

Madame Guichard constate que l'organisation nouvelle des salles à manger pour personnes dépendantes, permet visiblement une meilleure optimisation du temps et des moyens.

La propreté de la vaisselle

Monsieur Berry note que les verres sont toujours sales, l'utilisation d'épaississants nécessite un lavage à la main avant la mise en machine, le café tache aussi les verres.

La diététicienne Madame Baptiste explique le protocole du blanchiment des verres une fois par mois.

Madame Delage explique qu'ils utilisent des goupillons à l'ehpad sud, des commandes seront à envisager pour les autres services.

Le programme des Fêtes de Noël

Madame Pereira présente le programme des fêtes de fin d'année :

Le 05 Décembre a eu lieu le repas de Noel confectionné par les cuisines et le retour est très positif, un spectacle Cabaret a été proposé.

Le 9 Décembre un Gouter de fête a eu lieu pour un groupe de résidents de L'ehpad Nord et USLD, un autre le 19 Décembre à l'Ehpad Sud

Le 14 Décembre un grand nombre de résidents ont participé au Marché de Noel Franco-Allemand de st Yrieix La Perche, où ils ont vendu leurs créations au profit de l'association La Veillée.

Les Messes de Noel auront lieu les 23,24 et 26 Décembre dans les services.

Des après-midi festives, en musique guinguette ou avec le sosie de Claude Francois rythmeront le mois dans les services Ehpad et les Boules aux nez interviendront deux fois en USLD.

Un Loto de la Saint Sylvestre est organisé le 31 Décembre.

Information sur le Culte

Madame Lucas déplore le manque de communication entre les résidents et le prêtre « la messe ça n'est pas que l'affaire du prêtre, c'est l'affaire de tout le monde ! » elle souhaite que ce soit d'avantage un moment de partage.

Madame Boutinaud propose une rencontre pour que chacun puisse exprimer ses attentes et possibilités.

Madame Pereira met en avant que la Messe est trop souvent associée à l'animation. Elle en assure l'organisation, le brancardage, l'installation, le rangement voir même les lectures durant le culte et regrette qu'il n'y ait pas d'avantage d'implication des bénévoles ou d'échanges avec les résidents autour de la Foi.

Madame Huchet appuie le besoin d'échange avec les représentants du culte.

La fin de vie en EHPAD

Madame Guichard affirme que les équipes se montrent attentives à l'évolution des résidents, que les situations sont revues en réunion d'équipe avec le Médecin. Il peut être fait appel au Médecin référent en soins palliatif pour les guider dans la conduite à tenir surtout sur le plan thérapeutique.

Une prise en compte du souhait du patient et une discussion avec la famille est primordiale, les décisions sont collégiales en ce qui concerne les Soins palliatifs.

Madame Venteau souligne que l'accompagnement de fin de vie fait partie de l'accompagnement global, les familles et les résidents sont souvent plus à l'aise en restant dans leur service ou ils connaissent les soignants et le médecin.

Madame Guichard confirme que c'est une volonté des familles de façon générale.

Madame Delage exprime que les soignants ont à cœur de les accompagner et souhaitent être présents jusqu'à la fin.

Madame Linard questionne sur les formations dispensées ?

Madame Guichard l'informe que tous les agents ne sont pas formés mais que dans le cadre de l'évolution des pratiques cela est régulièrement sollicité.

Madame Lacorre précise que l'établissement propose chaque année des formations sur le thème palliatif en compléments des formations initiales des soignants. Les réunions de services sont également le lieu d'échange ainsi que le Comité éthique qui propose des réflexions et des débats. « Il n'y a pas une mais des réponses »

Madame Linard demande si les personnes posent des questions avant de mourir ?

Madame Delage lui répond que la question qui lui a déjà été posée concernait la toilette mortuaire, à savoir si elle sera effectuée par les soignants ? Cela dépend du Contrat d'Obsèques mais c'est réalisable, le résident était rassuré.

Madame Boutinaud souligne qu'un travail d'accompagnement auprès des équipes est réalisé, car chacun peut avoir un vécu différent face à la mort, l'accompagnement est Unique.

L'Ehpad Sud dispose d'un protocole pour l'accompagnement des résidents en fin de vie, certains agents disposent d'un Diplôme Universitaire, il est possible de s'appuyer sur leurs connaissances.

Madame Prandi rajoute que l'HAD peut également intervenir suivant le besoin, qu'un travail est en cours pour favoriser le recueil et l'explication des Directives Anticipées afin de mieux préparer le Fin de Vie.

Madame Lafont reconnaît que « c'est rassurant de savoir comment ça se passe dans les Ehpad »

Madame Stadelmann précise qu'en tant que Mandataire à la Protection des personnes, elle s'attache à questionner les résidents et leurs familles en amont pour recueillir leurs volontés et garantir un accompagnement serein et bienveillant.

Comment aborder la sexualité ou l'intimité des résidents en Ehpad ?

Madame Venteau porte la réflexion sur « comment accompagner nos résidents dans leurs relations dans l'intimité de leur chambre » ?

Madame Prandi signale que cela fut le premier thème abordé en comité éthique à son arrivée en 2018.

Elle fait remarquer que nous avons la chance que des couples se forment que des aménagements peuvent être réalisés pour des chambres doubles mais que nous devons porter une attention toute particulière à l'évaluation du consentement et des risques de faiblesse de nos résidents .

Madame Guichard indique que lors de transmissions d'équipe un temps de parole et de réflexion entre les professionnels peut avoir lieu, les professionnels doivent être accompagnés/ formés pour être à l'aise avec cette question.

Madame Boutinaud rajoute que les familles aussi doivent être accompagnées, plus particulièrement sur les Unités spécifiques comme l'Unité Alzheimer, l'évolution de la maladie peut amener les résidents à tomber amoureux alors qu'ils sont mariés.

Il peut aussi être difficile pour les enfants de voir leurs parents avoir une nouvelle vie amoureuse ou des liens particuliers entre eux.

L'établissement ne peut néanmoins pas répondre aux besoins des résidents en favorisant le recours à des professionnels car serait alors accusé de proxénétisme.

Madame Leduc indique avoir récemment assisté à une journée sur le Thème de la sexualité et le Handicap, des organismes peuvent aider les équipes et les résidents sur cette thématique, elle communiquera les éléments à Madame Boutinaud.

Madame Lafont souligne que c'est un sujet d'actualité et qu'il est nécessaire de le prendre en compte.

Mesure de prévention en hygiène en période de Grippe et Covid

Madame Boutinaud présente les protocoles validés par l'établissement dans les cas de Grippe et Covid diagnostiqués.

L'équipe d'hygiène a préconisé le port du masque pour les résidents malades et la nécessité de manger en chambre si aucune salle commune de repas pour personnes malades n'est possible. Ils peuvent sortir à leur guise de leur chambre et participer aux activités. Elle fait remarquer que depuis la crise sanitaire, les mesures se sont assouplies.

Mais qu'en cas de risque épidémique trop important, le Directeur peut faire le choix de suspendre les visites. Cette situation ne s'est jamais présentée.

Madame Lefaveur confirme avoir elle-même pu manger dans une salle à manger « covid » lorsqu'elle a été malade.

Madame Pereira confirme également leur participation aux animations en dehors des repas thérapeutiques et gouters.

Madame Prandi met en avant une utilisation de vocabulaire non adapté à la situation : il ne s'agit plus « d'isolement » mais de « mesures de précautions ».

Monsieur Bouchard rappelle que chaque établissement peut pratiquer différemment, la Direction commune des Centres CHU St Junien et St Yrieix a fait le choix d'appliquer des mesures sur 14 jours du fait des préconisations médicales portant sur l'âge des résidents et leur capacité à régénérer leurs anticorps.

Madame Stadelmann relate être intervenue sur plusieurs situations où elle a pu observer une baisse de morale dû à la sensation d'être isolé.

Certains résidents ont demandé à faire pratiquer un nouveau test avant la fin des 14 jours et ce dernier était négatif mais les mesures toujours appliquées. D'autres établissements appliquent les mesures de précaution sur seulement 7 jours au lieu des 14 sur notre Ehpad, cela peut-il être revu suivant les situations ? Elle questionne sur la disparité de pratique entre les Ehpad sans toutefois remettre en question la volonté de préserver la santé de tous. Elle fait remarquer qu'il ne semble pas que des cas graves soient à déplorer ni que les urgences soient embolisées. Elle argumente ses propos par les textes de la Direction générale de la santé reconnaissant les mesures identiques à la grippe et à la Covid.

Monsieur Bouchard répond que le calcul du bénéfice /risque est à faire par le Médecin, que la règle générale des 14 jours de précaution s'appuie sur des fondements médicaux mais que pour les cas particuliers, il conviendra d'en échanger avec le médecin et la Direction.

Madame Prandi souligne une question éthique sur le fait que seuls les personnes malades portent un masque, peuvent aussi en porter ceux qui ont peur d'être contaminés, la vie en collectivité et la prise en compte des libertés de chacun se pose.

Monsieur Bouchard rappelle que l'établissement propose la vaccination à l'ensemble des résidents et professionnels contre la grippe et la Covid, le souhait de chacun est respecté.

Madame Stadelmann interroge sur la contagiosité des virus de la Grippe et de la Covid, mettant en avant que des informations porteraient à croire que la grippe serait moins contagieuse que la Covid mais que cela reste à vérifier.

Retour sur la visite de Certification du Médico-Social

Monsieur Bouchard donne des explications sur le but d'une telle Certification, il s'agit d'une procédure formelle mettant en avant le fonctionnement de l'établissement et la façon dont travaillent les agents au service des résidents. Il se félicite des résultats très positifs obtenus et remercie les agents pour leur implication.

Madame Prandi précise que l'audit a été réalisé auprès des résidents et des professionnels, la culture bienveillante est ressortie.

Les résultats seront disponibles dans l'année 2025, seront affichés dans les halls et sur le site internet.

Sur le déroulé de la visite, les points positifs mis en avant étaient : La mise à disposition de locaux adaptés ; La disponibilité des professionnels et la sincérité de leurs réponses ; La réactivité dans la mise à disposition des documents demandés ; Le respect du planning des Visites

Le seul point négatif portait sur l'absence des représentants des familles du CVS lors de leur rencontre prévue le premier jour et ce malgré les invitations et le rappel fait lors du précédent CVS.

En ce qui concerne les thématiques évaluées :

La bientraitance et éthique : il en ressort que la réflexion éthique est présente dans les habitudes de travail et tracée dans les dossiers, les formations et les actions sont existantes. Une chartre de bientraitance va prochainement être réalisée pour répondre aux objectifs d'amélioration et il n'y a pas de comité éthique regroupant l'ensemble des professionnels, partenaires, résidents et professionnel. Madame Guichard indique que les « Café papote » mis en place à l'ehpad Sud peuvent être l'occasion de discussions avec les familles.

Les droits de la personne accompagnée : Les libertés individuelles (croyances et opinion) sont bien respectées. Cependant le règlement de fonctionnement devra être validé et affiché, le bâtiment vieillissant a besoin de quelques travaux, une stratégie doit être revue en ce qui concerne l'attribution des chambres doubles pour respecter l'intimité des résidents. La liberté d'aller et venir n'est pas suffisamment formalisée et doit faire l'objet d'un avenant au contrat de séjour. Est noté l'absence de trace de la réévaluation des contentions et un document spécifique devra être mis en place pour sécuriser le droit à l'image. La communication devra être faite auprès des résidents leur indiquant la possibilité de fermer leurs portes à clef.

Expression et participation : l'accent est mis sur les nombreuses activités extérieures, l'animation très présente et tracée dans les dossiers ; les nombreux espaces d'échange et de rencontres présents dans les locaux, les nombreux partenariats, l'information faite aux membres du CVS des plaintes et réclamations, et l'expression des résidents eux même sur leur satisfaction à être dans l'ehpad et le sentiment positif d'un personnel à leur écoute. Aucun point négatif n'est à déplorer.

La Co-construction du PAI (projet d'accompagnement individualisé) : le travail réalisé sur la prévention des chute est salué mais des changements devront être apportés dans l'organisation sur le fait que les animateurs n'ont pas accès aux transmissions du dossier de soins, le dossier patient est le même en Ehpad et à l'Hôpital, n'est pas réalisé d'avenant au contrat en cas de changement de service, les projets d'accompagnement sont trop compartimenté (soins/ social/ animation), les référents méconnaissent les pathologies des résidents (particulièrement en UPHV) nécessitant des formations, et la procédure des Projet d'accompagnement devra être d'avantage formalisée pour la signature et y inclure la pluridisciplinarité.

Accompagnement à l'autonomie : la présence du PASA et les ressources en animation permettent de limiter l'isolement social. Aucun point négatif.

Accompagnement à la Santé : les documents liés au risque infectieux sont écrits et connus, le circuit du médicament connu des professionnels et la proximité avec le Centre Hospitalier permet l'accès à de nombreuses spécialités médicales. Aucun point négatif.

Continuité et fluidité du Parcours : l'établissement dispose d'une palette d'accompagnements (ehpad, pasa, unité spécifique Alzheimer, psychotique et handicap, relais entre aidant, accueil de jour) et le dossier unique pour Ehpad et L'hôpital présente l'avantage du partage d'information en cas d'hospitalisation. Sera à revoir l'utilisation par les professionnels du DLU (Dossier de Liaison d'Urgence) lors d'un transfert des résidents vers d'autres structures.

Politique des Ressources Humaines : le Volet social dans le cadre de la Politique des ressources humaines est existant, la stratégie de la qualité de vie au travail également, le plan de formation est établi et déployé ainsi que le plan d'évaluation annuelle des professionnels. Seuls point à revoir, le règlement intérieur et la procédure d'accueil des nouveaux professionnels devront être finalisés et l'absence d'information sur la protection des lanceurs d'alerte.

Démarche qualité et Gestion des Risques : la démarche qualité est formalisée et intégrée par les professionnels, la sécurisation des données est efficace. Néanmoins, des points devront être améliorés en ce qui concerne le circuit du médicament, les procédures ne sont pas à jour ou inexistantes, il n'y a pas d'audit ou de formation sur les risques des médicaments et pas d'organisation sur la iatrogénie médicamenteuse, il n'y a pas de cartographie des situations de maltraitance et le fonctionnement du recueil des plaintes et réclamations n'est pas diffusé au résident. Seuls les événements indésirables graves sont diffusés lors du CVS et non l'ensemble des événements indésirables et le Plan Bleu n'était pas connu des membres du CVS.

En ce qui concerne l'accueil de jour, les retours sont identiques dans les différents items sauf les précisions complémentaires ; les auditeurs ont déploré le désistement de 3 personnes accompagnées sans possibilité de les remplacer.

Droit de la personne accompagnée : les locaux sont très adaptés et favorisent le bien-être et les animations, l'intimité et l'intégrité sont bien intégrés, reste à revoir la sécurisation des données car deux systèmes coexistent (papier et informatique)

Expression et participation : l'absence de CVS spécifique est soulevée, empêchant de ce fait de communiquer des éléments obligatoires, point relevé également dans l'item : Démarche Qualité et Gestion des Risques

Co-construction de PAI : les projets sont riches car beaucoup de choses sont réalisées mais pas suffisamment tracés et pas co construits.

Accompagnement à l'autonomie : la présence de beaucoup d'éléments pour favoriser l'autonomie est positive, ainsi que la mise à disposition des informations sur les dispositifs d'aide comme le baluchonnage.

Continuité et fluidité de parcours : la communication Hôpital / accueil de jour sera à développer en cas d'hospitalisation et une réflexion devra être menée pour les modalités de partage d'information.

Politique des Ressources Humaines : le point négatif particulier à l'accueil de jour concerne l'absence de salle de pause.

Validation du nouveau plan de fonctionnement

Monsieur Delotte questionne sur des retours ou questions éventuelles concernant le Plan de Fonctionnement qui a été fourni pour lecture en même temps que les invitations au CVS. Il en expose une synthèse en reprenant les grands chapitres.
Ne soulevant aucune remarque et question, il est adopté unanimement.

Présentation du Plan Bleu

Madame Prandi présente l'objectif et les modalités du Plan Bleu.
Il s'agit du plan global de gestion des crises dans les établissements médico sociaux pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles susceptibles de les impacter.
Tel que : la canicule, les grands froids, les épidémies gale covid grippe, la sécurité et le plan Vigipirate, cyberattaque, évacuation des locaux, interruption gaz, edf ou eau, plan ORSEC ORSAN...)
Ce plan est révisé chaque année et sera mis à disposition dans les services par l'intermédiaire de Cadres de santé.

Présentations des réclamations et fiches d'évènements indésirables graves.

Madame Prandi mentionne que 42 fiches d'évènements indésirables ont été réalisées par les agents dont 3 fiches d'évènements indésirables graves à l'ehpad (en cause, une épidémie de gastro, une panne Edf et une épidémie de Covid), et 6 graves pour l'Accueil de Jour (en cause, une défaillance de matériel, défaillance technique, des difficultés de relations avec les familles, des situations de maltraitance et des difficultés d'accès au dossier informatique) depuis les derniers CVS.
Et il y a eu 3 réclamations sur cette période ayant pour objet, les conditions d'hébergement, un accompagnement de fin de vie en 2022, les relations avec le service médicale de l'ehpad Sud.

Renouvellement des Membres du CVS pour 2025

Monsieur Delotte remercie les membres du CVS pour leur implication et la qualité des échanges durant leur mandat.
Les nouvelles élections pour le renouvellement des membres du CVS auront lieu courant Avril 2025, les informations et les modalités d'organisation seront envoyées par courrier à l'ensemble des familles et des résidents début 2025.

Sans question supplémentaire, la séance est levée à 17h15.

Madame Magne (présidente CVS) Madame Leduc (secrétaire)



